

RASSEMBLEMENT SYNDICAL EN ÉDUCATION

WWW.RSE.UNMOUVEMENT.ORG

RÉSUMÉ DES MANDATS



26 ET 27 SEPTEMBRE 2015

**CENTRE COMMUNAUTAIRE LAJEUNESSE
7378 LAJEUNESSE, MONTRÉAL**

1.0. OUVERTURE

2.0. PROCÉDURES

3.0. PRÉSENTATIONS

4.0. PLAN D'ACTION

4.1. CAUCUS NON-MIXTE RÉGIONS/NON-RÉGIONS

4.2. CAUCUS INTER-DÉLÉGATIONS POUR DISCUTER DE L'ÉTAT DE LA MOBILISATION ET DU PLAN D'ACTION

4.3. DÉLIBÉRANTE

1. Que le RSÉ revendique auprès du gouvernement l'application des mesures fiscales suivantes :

- L'augmentation du nombre de paliers d'impositions à 11.
- L'augmentation du taux d'imposition des entreprises de 11,5% à 15%, excluant les PME.
- L'abolition du crédit d'impôt sur les gains en capital.
- La réinstauration d'une taxe sur le capital à un taux de 0,5% pour les grandes entreprises et 1% pour les institutions financières.
- La lutte à l'évasion fiscale.

Que le RSÉ revendique que les revenus engendrés par ces mesures soient réinvestis dans les services publics, notamment dans le système d'éducation et dans les conditions de travail des syndiqué-e-s du secteur public afin de garantir un accès universel à la population à des programmes sociaux gratuits et de qualité.

Que le RSÉ revendique que la finalité des institutions publiques, en particulier les institutions d'enseignement, soit le développement humain sur l'ensemble du territoire et que cela passe par le contrôle démocratique par acteurs suivants : les élèves, les étudiantes et les étudiants, les professeur-e-s, les enseignants et les enseignantes et non par les directions d'établissement et les commissions scolaires en ce qui a trait aux institutions d'enseignement.

2. Que le RSÉ demande de faire de l'éducation publique une priorité nationale en investissant dans les services directs et indirects aux élèves et aux étudiants et étudiantes, et que les professionnel-le-s de l'éducation gardent leur autonomie professionnelle.

3. Que le RSÉ se positionne contre le rapport Demers, pour le maintien des épreuves uniformes de français, de la formation générale dans son intégralité et des devis nationaux, et contre les DEC par cumul d'AEC et les DEC sans formation générale.

4. Que le RSÉ exige un remboursement total de toutes les compressions dans toutes les sphères de l'éducation en plus d'un réinvestissement massif dans une perspective d'accessibilité et de gratuité scolaire.

5. *Considérant la propension au gouvernement du Québec à avoir recours au décret ou à la loi spéciale pour mettre fin unilatéralement aux négociations des salarié-e-s du secteur public;*

Que le RSÉ réaffirme la nécessité du libre exercice des droits démocratiques, comme le droit d'association, le droit de grève, le droit à la libre négociation et le droit de manifester.

6. Que le RSÉ invite l'ASSÉ, aidée des sections locales syndicales, à tenir un nouveau RSÉ au courant de l'automne et qu'il se tienne à Québec.

7. Que le RSÉ invite à la tenue de rassemblements régionaux intersyndicaux dédiés aux stratégies de résistance à la loi spéciale.

8. Que le RSÉ invite ses délégations, si elles sont en débrayage, à retourner en assemblée générale à la suite de tout décret ou de toute loi spéciale en appelant à la poursuite des moyens de pression par la perturbation économique, la désobéissance civile et l'action directe, en n'excluant pas la grève.

Que le RSÉ invite ses délégations à convoquer une assemblée générale à la suite de tout décret ou loi spéciale et à y proposer la grève.

9. Que le RSÉ se prononce contre la marchandisation de l'éducation.

10. Que l'on établisse des canaux de communications entre les syndiqué-e-s du secteur de l'éducation et les associations étudiantes, tout particulièrement concernant l'évolution du rapport de force et la logistique de la mobilisation.

11. Que le RSÉ appelle à des mobilisations intersyndicales dans les campus et appelle à la création de conseils de mobilisation intersyndicaux dans les campus.

12. Que le RSÉ s'oppose à la précarisation des emplois dans l'éducation et le secteur public.

13. Que le RSÉ appelle à une journée de grève commune le 5 novembre dans le but de se solidariser contre les mesures d'austérité et de revendiquer un réinvestissement dans les services publics.

Que lors de cette journée se tienne une manifestation unitaire dans le milieu de l'éducation.

Que l'on organise un comité pour qu'il y ait un suivi avec les associations participantes au RSÉ afin de coordonner cette journée.

14. *Considérant que les femmes occupent la majorité des emplois de la fonction publique et sont donc les premières à subir les effets des compressions;*

Considérant que les coupures dans les services sociaux ont pour effet d'augmenter la charge de travail invisible des femmes;

Que le RSÉ dénonce la dimension sexiste des compressions et de la précarisation des emplois dans la fonction publique et parapublique, ainsi que du désinvestissement dans les services sociaux.

15. Que dans le but de créer un mouvement plus combatif capable d'éviter des ententes à rabais par peur d'un décret et afin de rallier les associations étudiantes, le RSÉ invite les délégations à proposer à leurs assemblées générales que la lutte pour le maintien de leurs conditions de travail soit menée sur la base d'une revendication contre les compressions budgétaires dans tous les établissements d'enseignement.

Que cette lutte contre les compressions budgétaires s'articule autour de l'obtention de gains pour les syndicats ou minimalement de la défense du statut quo.

Qu'une amélioration sur ce plan soit considéré un seuil minimal en deçà duquel la fin de la lutte ne soit pas envisagée.

16. Qu'un point de presse se tienne et qu'un communiqué de presse soit fait à la fin du RSÉ pour effectuer un retour public sur ce dernier et inviter à la mobilisation.

5.0. BILANS